

EXTRAIT DU REGISTRE

**Nombre de conseillers municipaux
Afférents au conseil municipal : 19**

DES DÉLIBÉRATIONS

**Nombre de conseillers municipaux
en fonction : 19**

DU CONSEIL MUNICIPAL

**Nombre de conseillers municipaux
Qui ont assisté à la séance : 18**

DE LA COMMUNE DE SPEZET

**Nombre de conseillers municipaux
présents ou représentés : 18**

Date de convocation : 24-09-2026

Date d'affichage de la convocation : 24-09-2026

2026-87

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux-mille-vingt-six et **le vingt-huit septembre à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Spézet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CLECH François, Maire.

18 Présents : LE CLECH François, DUGOU Anne-Marie, GUIFFES Laurent, LOHÉAC Sandrine, SAUVAGE Yannick, VIRIQUE Anne-Marie, EVERAERT Thierry, BOURVEAU Marlène, LE SCOUL Jean-Yves, CONAN Elisabeth, RANNOU Anthony, COTTY Dominique, JOUILLE Nicolas, MADEC Anaëlle, CITERIN Baptiste, LE MOAL Sylvie, CONSTANTIN Thibault, COUTELLER Noël.

1 Absente : HOUSAIS Coline

Secrétaire de séance : DUGOU Anne-Marie

**ACCEPTATION D'UN DON NUMÉRAIRE DE L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES
DE SPÉZET**

Mme Anne-Marie DUGOU expose que l'association des parents d'élèves de Spézet a manifesté sa volonté de procéder à la donation d'un montant de 6 729 € au profit de la commune. Ce don, destiné à financer l'acquisition de structures de jeux pour la cour de l'école publique, s'inscrit dans une démarche de soutien à l'amélioration des équipements éducatifs et récréatifs de la commune. L'acceptation de cette libéralité permettra de respecter la volonté du donateur : « contribuer à l'amélioration des espaces de jeux et de motricité des enfants et à soutenir les projets éducatifs portés par l'équipe enseignantes ».

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU les articles L2121-1, L2121-10, L2121-13 à L2121-16, L2121-23, L2121-29 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L1121-4 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU l'article L2242-1 du Code général des collectivités territoriales ;

CONSIDÉRANT que l'association des parents d'élèves de Spézet souhaite effectuer un don en numéraire d'un montant de 6 729 € au profit de la commune ;

CONSIDÉRANT que ce don est assorti de la condition expresse que les fonds soient affectés à l'acquisition de structures de jeux pour la cour de l'école publique, ce qui contribuera à l'amélioration des espaces de jeux et de motricité des enfants, tout en soutenant les projets éducatifs portés par l'équipe enseignante.

CONSIDÉRANT que l'acceptation de ce don, assorti de cette affectation, est conforme à l'intérêt communal ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

Article 1 : D'accepter la donation d'un montant de 6 729 € consentie par l'association des parents d'élèves de Spézet au profit de la commune.

Article 2 : D'accepter la condition fixée par l'association des parents d'élèves de Spézet, à savoir l'affectation de ce don à l'acquisition de structures de jeux pour la cour de l'école publique de Spézet.

Article 3 : D'inscrire cette recette en section d'investissement du budget communal et d'affecter les fonds conformément à la volonté du donateur.

Article 4 : De charger Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération, y compris la signature de tout document relatif à l'acceptation du don.

La secrétaire de séance,
Anne-Marie DUIGOU

Le Maire,
François LE CLECH

Le maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la mairie de Spézet
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible par le site internet www.telerecours.fr.